

**ESPACES PUBLICS**

Travaux d'éclairage public rue Gaston Monmousseau, rue Molière,  
rue Cornavin, rue Michelet, rue Henri Martin  
Demande de subvention au SIPPAREC

**EXPOSE DES MOTIFS**

Dans le cadre du vote du budget primitif 2007, le Conseil Municipal a décidé de retenir la réalisation de travaux d'éclairage public pour diverses voies de la Ville.

L'opération comprend la rénovation de l'éclairage public dans les rues Molière, Gaston Monmousseau, Cornavin, Michelet et Henri Martin.

Le but de l'opération est de renforcer la sécurité du réseau, réduire les coûts d'entretien et la consommation d'énergie tout en améliorant la qualité de l'éclairage.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un marché de travaux à bons de commande. Le coût global de l'opération est estimé à environ 167 955 € TTC.

Les travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public sont éligibles à l'attribution d'une subvention par le SIPPAREC.

C'est pourquoi, je vous propose de solliciter une subvention auprès du SIPPAREC relative aux travaux de rénovation de l'éclairage public dans les rues Gaston Monmousseau, Molière, Cornavin, Michelet et Henri Martin.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

## **ESPACES PUBLICS**

Travaux d'éclairage public rue Gaston Monmousseau, rue Molière,  
rue Cornavin, rue Michelet, rue Henri Martin  
Demande de subvention au SIPPAREC

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu sa délibération du 25 janvier 2007 relative au budget primitif 2007 qui prévoit la réalisation de travaux d'éclairage public dans diverses voies de la Ville,

vu les engagements pris par la municipalité, notamment dans le cadre de la politique de la ville en matière d'aménagement et d'environnement,

considérant que la Ville va entreprendre des travaux de rénovation et d'équipement de l'éclairage public des rues Molière, Gaston Monmousseau, Cornavin, Michelet et Henri Martin et qu'il y a lieu pour la réalisation de ce projet de solliciter auprès du SIPPAREC une subvention,

vu le budget communal,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1** : SOLLICITE auprès du SIPPAREC une subvention pour la réalisation des travaux d'éclairage public pour la rénovation et l'équipement des rues Molière, Gaston Monmousseau, Cornavin, Michelet et Henri Martin.

**ARTICLE 2** : AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

**ARTICLE 3** : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 26 OCTOBRE 2007